



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA GUADELOUPE

VILLE DE PETIT-CANAL

*Extrait du Procès-Verbal des délibérations
Conseil municipal du 04 Février 2022*

N° de la délibération : BM/EC/2022/02-01-03

Objet : CONSTRUCTION DU GROUPE SCOLAIRE DE CORNET - ACTUALISATION DU BILAN FINANCIER

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 18

Absents : 04

Délégations : 07

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

971-219711199-20220204-BMEC2022020103-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/02/2022

L'an deux mille vingt-deux, le vendredi 04 Février à seize heures quarante minutes, le conseil municipal de la ville de Petit-Canal s'est réuni à la salle polyvalente du bourg « Gratien ARCHIMEDE », aménagé à cet effet pour respecter les consignes sanitaires liées au COVID-19 ; après la convocation légale, sous la présidence de Monsieur Blaise MORNAL, Maire.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la mairie le 28 Janvier 2022.

Étaient présents (18) : M. Blaise MORNAL, Mme Sheila REINE ép. RAMPATH, M. Modvène MAGEN-TERRASSE, Mme Edouard Lise BEAUCHET ép. DEFY-DRAGIN, M. Laurent CHERALDINI, Mme Marielle PLUMASSEAU ép. HILDEVERT, M. Rénalt SIOUMANDAN, Mme Ornella KINDEUR, M. Moïse ATAM-KASSIGADOU, Mme Isabelle MANDRIN, Mme Josette JERPAN, M. Didier MOUROUVIN, Mme Séverine NOYON ép. VALIER, Mme Sophie CAROUPANAPOULLE ép. DEBIBAKAS, Mme Astride HAMLET, M. Hubert HUTIN, M. Jordan DANIEL, Mme Anny-Claude BRAZIER

Délégations (07) : M. Rony VERSIN avait donné procuration à Mme Séverine NOYON ép. VALIER, M. Rémi SINGARIN-SOLE avait donné procuration à Mme Sophie CAROUPANAPOULLE ép. DEBIBAKAS, Mme Elodie PITON avait donné procuration à Mme Anny-Claude BRAZIER, Mme Brenda SITCHARN avait donné procuration à Mme Ornella KINDEUR, M. José EUGENE avait donné procuration à M. Jordan DANIEL, M. Honoré FULLRAD-PITTERE avait donné procuration à Mme Sophie CAROUPANAPOULLE ép. DEBIBAKAS, M. Mario ALLEAUME avait donné procuration M. Jordan DANIEL.

Étaient absents excusés (03) : Mme Axelle KAULANJAN, M. Stéphane SINNAN, Mme Stella BOUDHOU,

Était absente (01) : Mme Rose-Lise MORDIER

Secrétaire de séance : Mme Anny-Claude BRAZIER

Quorum : réalisé

Le Conseil municipal ;

Vu le Code de la commande publique ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Où l'exposé du Maire

Après en avoir délibéré, et après scrutin public,

A l'unanimité ;

- **Valide** l'actualisation du plan de financement du groupe scolaire de Cornet, conformément à la présentation effectuée de l'annexe ci-joint,
- **Autorise** Monsieur le Maire à engager toute démarche et signer tout document nécessaire à l'application de la présente délibération, et à solliciter les demandes de cofinancement aux différents partenaires,
- **Autorise** la signature d'un avenant à la convention de mandat initiale de la SEMSAMAR concernant la réalisation de cette opération.

Fait et délibéré à Petit-Canal le 04 Février 2022

Ont signé au registre des délibérations

Les présents (18) M. Blaise MORNAL, Mme Sheila REINE ép. RAMPATH, M. Modvène MAGEN-TERRASSE, Mme Edouard Lise BEAUCHET ép. DEFY-DRAGIN, M. Laurent CHERALDINI, Mme Marielle PLUMASSEAU ép. HILDEVERT, M. Rénalt SIOUMANDAN, Mme Ornella KINDEUR, M. Moïse ATAM-KASSIGADOU, Mme Isabelle MANDRIN, Mme Josette JERPAN, M. Didier MOUROUVIN, Mme Séverine NOYON ép. VALIER, Mme Sophie CAROUPANAPOULLE ép. DEBIBAKAS, Mme Astride HAMLET, M. Hubert HUTIN, M. Jordan DANIEL, Mme Anny-Claude BRAZIER

Les représentés (07) : M. Rony VERSIN avait donné procuration à Mme Séverine NOYON ép. VALIER, M. Rémi SINGARIN-SOLE avait donné procuration à Mme Sophie CAROUPANAPOULLE ép. DEBIBAKAS, Mme Elodie PITON avait donné procuration à Mme Anny-Claude BRAZIER, Mme Brenda SITCHARN avait donné procuration à Mme Ornella KINDEUR, M. José EUGENE avait donné procuration à M. Jordan DANIEL, M. Honoré FULLRAD-PITTERE avait donné procuration à Mme Sophie CAROUPANAPOULLE ép. DEBIBAKAS, M. Mario ALLEAUME avait donné procuration M. Jordan DANIEL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

971-219711199-20220204-BMEC2022020103-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/02/2022

**Pour expédition conforme
Le Maire**

Blaise MORNAL



Certifié exécutoire par le maire

Compte tenu de la transmission en sous-préfecture et de la publication.

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa publication :

- 1- D'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Basse-Terre. Dans les conditions fixées par le code de justice administrative, le délai de recours contentieux outre mer peut être porté à trois mois.
- 2- Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr
- 3- D'un recours gracieux auprès de la Commune de petit-Canal, étant précisé que cette dernière dispose d'un délai de deux mois pour répondre, son silence valant alors décision implicite de rejet.